Procès-verbal
C.E.P.
du 4 décembre 2017.

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
ABEELS Willi	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent(s) :

HANSEN Michaël	Président Administratif de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province
ANKRI Jérémie	Administrateur de province

Excusé(s) :

ORDRE DU JOUR

I. Approbation Procès-verbal.

II. Administratif.

III. C.H.P.L.

IV. Coupe.

V. Sportif.

VI. F.B.F.P.

VII. Trésorerie

VIII. Divers

1. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.
Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 16/10/2017 (08-2017). Aucune remarque n'est signalée et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2. Administratif.

Retard administratif sur traitement des irrégularités et pénalités.

Suite aux contestations du B21 et B23 concernant les « Amendes et Pénalités » pour la période C.H.P.L. d'octobre 2017, une rectification était attendue du P.A.
Sans nouvelles et absent ce jour, il est décidé que le Président, Claudy GERARD reprendra cette tâche.
Le secrétaire modifiera les 2 états des pénalités et les enverra aux clubs concernés.
Pour la même période et les mêmes raisons, 2 adaptations de résultats (score de forfait pour avoir aligné des joueurs non-qualifiés) devaient être réalisées sur les fichiers des « Classements et Résultats » (B09 & B09).
Le secrétaire enverra au responsable, Louis BEBERMANS, ces modifications.
Il en découle que le trésorier, Luc MUTSERS pourra envoyer aux clubs les facturations des « Amendes et Pénalités » pour la période d'octobre.

Pour rappel, la 2ème période de facturation sera réalisée à l'issue de la fin du 1er tour, soit après le 15/12/2017.
Du 15/12/2017 → envoi aux clubs des relevés
Le 29/12/2017 → date butoir pour contestations
Le 30/12/2017 → envoi facturation

Etant donné sa non-réactivité, un courrier référencé par le secrétariat à l'attention du P.A., Michaël HANSEN, sera envoyé pour connaître les raisons de son silence et de ses intentions à quant à son souhait de continuer à travailler et occuper sa fonction au sein de l'équipe provinciale.

Rappel est fait au Président que pour l'établissement des relevés « Amendes et Pénalités » sont pris en compte :

- *Les erreurs sur les feuilles de matchs (Traitées par R.HEYLIGEN & W.ABEELS)*
- *Les forfaits éventuels*
- *Les résultats « NC » ou « ERRONES » que gèrent L.BEBERMANS ET F.MIGNON*
- *Lors de l'établissement de ces relevés, il enverra un fichier récapitulatif Excel des amendes du « Mercredi » et du « Vendredi » au trésorier, Luc MUTSERS.*

Situations documents « RC » et « Incendie ».

A ce jour, tous les clubs ont rentré les documents demandés.

Appel à candidatures « Administrateurs » de province.

*Comme prévu lors du dernier C.E.P., une relance d'appel à candidatures « Administrateurs – Administratrices » de province sera envoyée aux clubs. Date butoir : **08 janvier 2018**.*

Organisation A.A.O. 2018 (Assemblée Annuelle Ordinaire) de province.

A ce jour, seul le B05 – La Boule Vottemoise a répondu favorablement.(date butoir : 30/11/2017)
Le C.E.P. attribue donc cette organisation au club du B05 – La Boule Vottemoise.
Un courrier officiel lui sera adressé par le secrétariat pour l'informer de la décision du C.E.P.
Un courrier officiel du secrétariat informera également les clubs de la tenue de l'A.A.O. 2018 au B05, rue Haute-Marexhe, 142 – 4040 Herstal le samedi 27 janvier 2018 à 09h30. (envoi du courrier le 24/12/2017)

Un courrier officiel sera envoyé au secrétariat fédéral informant de la tenue de A.A.O. 2018 pour désignation d'un représentant de la F.B.F.P.
Le courrier reprendra l'ordre du jour qui sera établi prochainement par les 3 Présidents et le secrétaire, les recommandations générales et le document de procuration.
Le Trésorier et les vérificateurs aux comptes se rencontrant début janvier, les comptes annuels 2017 et prévisions budgétaires 2018 seront envoyés à l'issue de leur réunion.

Préparation A.A.O. 2018 (Assemblée Annuelle Ordinaire 2018)

- *Liste des joueurs liégeois titrés aux championnats de Belgique et Fédéraux (réception du prix)*
  Pour ce qui concerne les « Titrés Fédéraux » dont aucune liste ne nous a été fournie par la Présidente sportive fédérale malgré une demande officielle par mail du secrétariat provincial, Luc MUTSERS en réunion fédérale ce lundi 10/12/2017, relancera notre demande.
- *Liste des administrateurs sortants et rééligibles (Luc MUTSERS et Raymond HEYLIGEN)*
  Préparation des documents de vote.
- *Liste des candidats « Administrateur – Administratrice » de province*
  Préparation des documents de vote.
- *Préparation par le secrétaire du « Roadbook » destiné aux administrateurs*
- *Liste de présence des clubs*
- *Comptes Annuels 2017 (trésorier)*
- *Budgétisation 2018 (trésorier)*

3. C.H.P.L.

*Affaire YVES LAMARCHE (**ANNEXE 1**)*
Le secrétaire signale avoir reçu un courriel de Yvan JURCABA datant du 23 novembre 2017 auquel était attaché un courrier de Monsieur Yves LAMARCHE relatant des faits s'étant déroulés lors de la journée C.H.P.L. du vendredi 17/11/2017 en division 3 et opposant Wanze à La Boule d'Aaz de Haccourt.

Raymond HEYLIGEN, responsable des feuilles de match indique que rien de particulier n'apparait dans les remarques de la feuille de match si ce n'est l'indication « mauvaise ambiance et comportement – joueur shoote violemment dans la boule » et qu'aucuns noms des joueurs impliqués n'y sont renseignés.

Yvan JURCABA indique que ce courrier n'avait été envoyé qu'à titre purement indicatif dans le but d'en débattre car ces faits sont malheureusement récurrents dans notre championnat.

Martine LONEUX signale que le fait que le rapport ne soit pas plus complet est lié au fait que, le joueur se sentant menacé, n'a pas souhaité continuer le rapport.

Le P.S. prend la parole et étant présent en tant que joueur confirme qu'effectivement le joueur s'est signalé par une excitation exagérée et un shoot dans la boule en cours de partie. Il indique d'ailleurs qu'il a demandé à son capitaine de sortir le joueur pour le tour suivant mais se pose 3 questions :

- *Est-il logique qu'un responsable de club (en l'occurrence Y.JURCABA, M.LONEUX et lui-même) soient présents en séance C.E.P. pour débattre d'un cas concernant leurs propres joueurs ?*
- *Est-il logique que suite à la demande de Monsieur Y.LAMARCHE, un seul joueur soit entendu en C.E.P. puisque c'est ce qu'il demande dans son courrier ?*
- *Si une plainte officielle parvenait au C.E.P., serait-il logique que les représentants des joueurs et par ailleurs administrateurs de province soient présents ?*

Aux 3 questions, le P.S. répond que pour une question d'équité, d'impartialité, les réponses sont, « NON », ceci bien sûr n'étant que son propre ressenti !

Le secrétaire provincial informe qu'à ce jour, aucune plainte officielle n'a été déposée.

Le Président de province indique qu'en tout état de cause, si une plainte officielle devait être reçue, celle-ci ne pourrait être traitée en province du fait que si « Menaces » il y a eu et étant donné que celles-ci relèveraient au minimum de la catégorie 4 des pénalités, nous n'avons pas reçus les agréments de la F.B.F.P. pour le traitement de telles plaintes.

En conclusion, si Monsieur Yves LAMARCHE transmet une plainte pour ces incidents, celle-ci sera envoyée au comité de discipline de la F.B.F.P.

Martine LONEUX propose au P.S. qu'un arbitre soit présent pour la rencontre retour.
Le P.S. acquiesce et accepte même en tant que responsable du RPC Wanze de partager les frais occasionnés.
Une demande d'arbitre via la voie hiérarchique de la F.B.F.P. sera en sens effectué par le secrétaire.

Contrôle des feuilles de matchs

Willi ABEELS informe qu'il est anormal qu'un contrôleur des feuilles de match rectifie les feuilles de match de son propre club lorsque celui-ci a joué en déplacement. Il en a fait la remarque à Raymond HEYLIGEN qui en prend acte.

Résultats des rencontres non-communiqués

Comme prévu au point « Retard administratif sur traitement des irrégularités et pénalités.» du point 2 (Administratif), le Président de province prendra en charge la rédaction des courriers des « Pénalités et amendes provinciales ».

Commande de feuilles de matchs – Saison 2018/2019

*Le secrétaire présente le canevas de la feuille de match avec les modifications apportées comme demandé lors de la précédente séance (**ANNEXE 2**). Certains administrateurs soulèvent le point des amendes pour l'oubli de l'inscription de type de championnat dans la case réservée à la division.*
Trop souvent les capitaines d'équipes omettent d'indiquer « Seniors » ou « + de 50 ans » à côté de la division.
Le secrétaire apportera une modification en ce sens en plaçant à côté de la division, 2 cases à cocher :

- ☐ *Mercredi*
- ☐ *Vendredi*

La commande de 5000 feuilles de matchs sera réalisée par le secrétaire.
A cette fin, Raymond HEYLIGEN lui transmettra toutes les coordonnées nécessaires afin qu'il puisse joindre le responsable de l'école DON BOSCO pour prise de rendez-vous.

Divers

***Point soulevé par le comité à l'encontre d'un administrateur de province pour son comportement récurrent** :*

Régulièrement, nous recevons des plaintes verbales (une écrite du PC Moha) concernant le comportement d'Emile CHRISTIAENS lors de diverses rencontres se déroulant lors du championnat d'hiver ou même lors de championnats et autres tournois d'été.
Ces plaintes de clubs ou joueurs liégeois indiquent un abus de pouvoir dû à sa position d'administrateur provincial et ce, notamment en contrôlant des feuilles de matchs où parfois il ne participe même pas à la rencontre, en imposant ses décisions lors de litiges survenant en cours de parties et parfois même en rappelant à l'ordre des joueurs dont le comportement lui semble inadéquat.

Conclusion :

Etant donné que ce n'est pas la première plainte à l'encontre de cet administrateur, le C.E.P. décide d'envoyer à E.CHRISTIAENS, un courrier officiel, référencé par le secrétariat, lui indiquant que nous attendons d'un administrateur de province, un comportement irréprochable ainsi qu'une une rigueur inébranlable dans le travail et qu'en aucun cas, un administrateur de province non-mandaté par le C.E.P. ne peut faire valoir sa position et prendre ainsi des décisions unilatérales voire arbitraires ! Lui signaler que ce courrier fera office de mise en demeure sous peine de se voir exclure du comité provincial jusqu'à la prochaine A.A.O. (Assemblée Ordinaire Annuelle) où la proposition d'exclusion serait soumise à l'approbation des clubs qui l'ont élu.

***Problème du contrôle des joueurs évoluant au national ou fédéral en championnat**:*

Ce problème ne peut être résolu si la Fédération ne nous transmet pas les feuilles de matchs des rencontres.
La seule solution serait pour la prochaine édition du championnat que tous les clubs liégeois (en hommes) évoluant au niveau supérieur transmettent une copie de la feuille de match.

TO DO LIST

Le secrétaire ajoutera à la « To Do List » les points suivants :

- *Adaptation du règlement CHPL suite aux modifications effectuées sur la feuille de match*
- *Prévoir au règlement qu'1 copie de la feuille de match rencontre du samedi (Hommes) doit être envoyée (Hommes) à la province*
- *Prévoir dans le catalogue des pénalités une amende pour copie de feuille de match National/Fédéral en « Hommes » non-transmise*

4. Coupe de province.

A ce jour, aucune candidature de club de la Régionale Hutoise n'a été reçue pour l'organisation de la journée finale du 11 mars 2018. Date butoir pour les candidatures : 01 février 2018

Les listes des 13 joueurs pour les clubs susceptibles de participer à la coupe fédérale ont été transmises au secrétariat fédéral.

Dès la fin des 1/8 de finale, le secrétaire enverra les feuilles de match pour les ¼ de finale et ¼ de consolante aux clubs encore qualifiés et qui évolueront à domicile.

Les récompenses pour les clubs ont été payées par le Trésorier.

5. Sportif.

Débriefing P.S.

Le 16/11/2017, le P.S. a participé à une réunion fédérale où étaient présents :
JL MELLEKER (PF), Françoise DUPONT (PS Fédérale), P.MAYON et les PS de province.

OJ de la séance :

- *Calendrier d'été 2018*
- *Formule de jeu des championnats d'été*
- *Montants/Descendants Champ. Hiver 2017-2018*

Le PS de province rappelle que la saison d'été débutera le week-end des 14 et 15 avril 2018 et que nous recevrons normalement le week-end du 09/12/2018 la première mouture du calendrier fédéral d'été.

Il établira la grille des championnats d'été provinciaux en fonction de la grille fédérale mais peut déjà dire que les trois éliminatoires suivantes se dérouleront à la même date dans toutes les provinces, à savoir :

- *Le dimanche 15 avril 2018 → ECP DOUBLETTES*
- *Le dimanche 22 avril 2018 → ECP TRIPLETTES*
- *Le dimanche 29 avril 2018 → ECP INTERCLUBS*

Il présentera cette grille pour approbation lors de notre prochaine séance C.E.P. de telle manière à pouvoir la présenter en A.A.O. 2018 le samedi 27 janvier 2018 à Vottem.

Il informe également que cette année, le C.B. TRIPLETTES se déroulera le dimanche 10 juin 2018 en province de Liège.

Quorum reçu lors de cette séance pour les Championnats suivants :

ECP TRIPLETTES → 13 Hommes
→ 10 Dames
ECP DOUBLETTES → 15 Hommes
→ 10 Dames
ECP INTERCLUBS → en attente

*La grille reçue au cours de cette réunion pour les montants et descendants du championnat d'hiver – édition 2017-2018 (**ANNEXE 3**) est survolée et sera présentée lors d'une prochaine séance C.E.P.*

Table ronde.

Problématique de la division 1 et 2 dans un avenir proche pour les montants et descendants.
Une table ronde devra être organisée avec les clubs concernés.
Cette table ronde devra avoir lieu avant la première séance d'information C.H.P.L. de juin 2018.
Ce point sera noté à la « To Do List »

Interpellation B26 – PC Romsée.

*Boule à l'aplomb ou pas ? (**ANNEXE 4**)*

Cette problématique existe depuis longtemps mais un seul règlement existe et doit être mis en application.
Pour ce qui est de la remarque d'une arbitre informant de la remise de la boule lorsque les 2 parties ne sont pas d'accord sur le fait qu'une boule soit bonne ou pas, le C.E.P. trouve la réponse apportée au responsable du B26, ***inacceptable et tout à fait farfelue*** *!*

6. F.B.F.P.

Informations

2 PV's C.A. de la F.B.F.P. reçus le 26/10/2017
Rappel de convocation à l'A.G. Extraordinaire F.B.F.P. qui se déroulera à Ottignies le 16/12/2017
Un stage « Jeunes » est organisé par la F.B.F.P. le 10/12/2017 dans les installations du B40 – PC Mabotte.

7. Trésorerie.

Facturation.

Le trésorier informe que seules les factures adressées à Jaumotte Marc et Laurent Jean-Marie n'ont pas encore été honorées. Un rappel sera envoyé avec augmentation prévue au règlement des « Amendes et Pénalités »

Le P.A. a émis le souhait que lorsque un club est déclaré forfait pour alignement d'un joueur non-qualifié, 2 factures distinctes doivent être émise ; une pour le club et une pour le joueur incriminé.
Le trésorier prend bonne note et adressera dorénavant les 2 factures distinctes qu'il adressera au club, ce dernier ventilant vers le joueur incriminé.

8. Divers.

Prochaine séance C.E.P. : 08/01/2018 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h35.

ANNEXE 1

Madame, Monsieur,

Je m'appelle Yves Lamarche, joueur de la Boule d'Acy à Haccourt en 3e division.

Je me permets de vous envoyer ce courrier pour vous relater ma soirée d'interclubs du vendredi 17 novembre 2017 et vous faire part de mon mécontentement.

Notre équipe (Boule d'Acy) se déplaçait ce vendredi à Wange (3) et malheureusement la soirée qui devait être "amusement et détente" s'est transformée en stress et en mal-être ...

Lors des deuxièmes parties de la soirée, un joueur de l'équipe adverse (Wange 3) se déchaine et shoote dans ces boules, une de ces boule vient heurter le pied d'un de mes partenaires, on ne dit rien et laisse passer ce désagrément.
Dix minutes plus tard, le même joueur reshoote dans ces boules et une de celle-ci vient heurter MON pied, je le regarde et lui demande poliment de faire attention et lui explique que c'est un geste déplacé et dangereux, et là, la soirée prend totalement une autre tournure, il commence à m'insulter, je cite: "Hé, gaucho connard, tu ne sais pas qui je suis, arrête de pleurer, c'est pas une boule qui va te tuer, vas te faire foutre, viens dehors je vais te casser la gueule, ...", et j'en oublie ...

Il devient même menaçant gestuelement, son capitaine à ses cotés ne réagit pas et ne le calme en rien, que du contraire.
Le stress nous encahit...
La fin des deuxièmes matchs repennent et se termine 5 minutes plus tard.

A la pause, le joueur adverse continue de m'insulter, j'essaye de rester poli, courtois et l'évite...
A ce moment, deux ou trois joueurs de la Boule d'Acier proposent de partir et de laisser la rencontre à 3-3, sut été certainement la meilleur décision à prendre, malheureusement certains joueurs de notre équipe préféraient continuer et remettre la soirée sur des rails, de jouer et essayer de se remotiver...
Les 3ème matchs recommencent, malheureusement la "tête n'y est plus et par la même occasion le "bras" non plus, le souhait est de vite rentrer et oublier cette soirée.
Ces 3 derniers match, se terminent à la vilaine éclaire, l'envie n'y était plus, on les perds tout les trois, ouffff, on peut rentrer....

Avant mon départ, je demande au capitaine adverse de mentionner ces désagréables évenements sur la feuille de match. Il me donne la feuille et je commence à rédiger le rapport. A ce moment, il commence à

chanter, "et on te jètera le jonc", il me dit ensuite, je cite " tu écris encore un mot, je te casse la gueule"... Je ne dis rien et continue à écrire et là, il se lève, viens derrière moi et me redit " tu écris encore un mot et je te jète la gueule", de manière plus insistance.
Là, j'ai posé mon bic et suis parti sur le champ, voilà pourquoi le rapport sur la feuille de match Wange 3 / Boule d'Ag 1 n'est pas achevé.

Avec le recul, il est évident, j'en suis sur, que le déroulement des dernières parties ont pris une tournure tout à fait désavantageuse pour la boule d'Ag. Je pense très sincèrement que nous avons été FLOUÉ, DESTABILISÉ par toutes ces agressivités, et que jouer dans de telle condition, n'est plus joué! Ce n'est vraiment pas ce que j'attends de la "jetanque".

Je vous remercie pour votre attention, j'espère que la boule d'Ag recevra un retour de votre part.

Toutes mes salutations, bien à vous

Yves Lemarche

ANNEXE 2

C.H.P.L.

DATE : ..... /..... / ..... DIVISION : ……..…..

VISITE : **N° EQ :** **MAT :**

CAPITAINE : **N° LIC :**

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1			
L2			
L3			

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

VISITEUR : **N° EQ :** **MAT :**

CAPITAINE : **N° LIC :**

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1			
V2			
V3			

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

EN IMPRIME SVP !

TOUR 1

	Rencontres		Scores	
	Terrain	Partie	Visité	Visiteur
	1	L1/V1		
	2	L2/V2		
	3	L3/V3		

HEURE

TOUR 2

	Rencontres		Scores	
	Terrain	Partie	Visité	Visiteur
	2	L1/V3		
	3	L2/V1		
	1	L3/V2		

HEURE

TOUR 3

	Rencontres		Scores	
	Terrain	Partie	Visité	Visiteur
	3	L1/V2		
	1	L2/V3		
	2	L3/V1		

HEURE

TOTAL DES VICTOIRES	
VISITE	VISITEUR

Remarques : ……

……

……

Signature capitaine visité : Signature capitaine visiteur :

ANNEXE 2

ANNEXE 3

Si 2 descendants FBFP de Nationale 2

2017-2018

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	9	17	25
2	10	18	26
3	11	19	27
4	12	20	28
5	13	21	29
6	14	22	30
7	15	23	31
8	16	24	32
			33

2018-2019

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	7	15	24
2	8	16	27
3	11	18	28
4	12	19	29
5	13	20	30
6	14	21	31
9	17	22	P1
10	PFV	23	P2
		25	P3
		26	P4

Si 1 descendant FBFP de Nationale 2

2017-2018

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	9	17	25
2	10	18	26
3	11	19	27
4	12	20	28
5	13	21	29
6	14	22	30
7	15	23	31
8	16	24	32
			33

2018-2019

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	7	15 ou 16	24
2	8	18	28
3	11	19	29
4	12	20	30
5	13	21	31
6	14	22	32
9	17	23	P1
10	PFV	25	P2
		26	P3
		27	P4

Si PAS de descendant FBFP de Nationale 2

2017-2018

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	9	17	25
2	10	18	26
3	11	19	27
4	12	20	28
5	13	21	29
6	14	22	30
7	15	23	31
8	16	24	32
			33

2018-2019

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	7	18	24
2	8	19	28
3	11	20	29
4	12	21	30
5	13	22	31
6	14	23	32
9	17	25	P1
10	PFV	26	P2
		27	P3
		BYE	P4

Les champions provinciaux du Hainaut, Liège et BWBC sont montants d'office en Fédérale 2

Le 4ème montant sera: soit un club remplaçant un club namurois ou luxembourgeois relégu
soit un club désigné après tour final entre les trois 2èmes des Provinces de Hainaut, Liège et BWBC

ANNEXE 4

Province de Liège
F.B.F.P

COMITE EXECUTIF DE LA PROVINCE DE LIEGE
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2016.

OBJET : FORMULAIRE D'INTRODUCTION D'UNE PROPOSITION OU D'UNE INTERPELLATION A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE / EXTRAORDINAIRE PROVINCIALE

Identification du demandeur(s) :

Club ou association de clubs : LA ROMSEEMME **Matricule(s)** : B26

Représentant : **Nom** : MOTSERS **Prénom** : Luc

Fonction : Président

Adresse mail : Luc.motsers@skynet.be

Cadre de l'interpellation : ~~Administratif~~ – ~~Disciplinaire~~ – ~~Financier~~ – Sportif (*)

Matière(s) concernée(s) : A~~MENDEMEN~~T / ADAPTATION / ~~NOUVEAUTE~~ (*)

Sujet de l'intervention : Litige de Boule.

Règlement en cause : ...../ A CRÉER / AUTRE (définir) (*)

Article(s) dont il est question : article III. 1. 14.

Contextes et explications quant à l'interpellation ou la proposition :
le pointeur joue sa boule le long de l'aire de jeux avec comme question
la Boule est t'elle complètement sortie ou pas ?
Chacune des 2 équipes de Bonne ou mauvaise foi ne sont pas du m. avis
Que fait t'on ?
Pour les arbitres la réponse est clair la Boule doit être rejouée

Proposition de changement :
Ajouter un article reprenant cette remarque.

Nombre d'annexes jointes : 0.

N.B. :

**Ce courrier, pour être reçu lors de l'assemblée annuelle ordinaire qui se tient habituellement le 3ème ou le 4ème W-E de janvier, doit impérativement parvenir au secrétariat provincial avant le 05 décembre précédent.

**Pour les assemblées extraordinaires éventuelles, il suffit que ce courrier soit en possession du secrétariat provincial au moment où les convocations sont envoyées ; un mailing d'information étant transmis aux clubs affiliés dans le même temps que la décision de la tenue prochaine d'une réunion.

**Pour les autres réunions ordinaires et non publiques, le C.E.P. appréciera du fond du courrier et un suivi sera apporté à l'émetteur pour autant que l'écrit ne soit pas inadéquat ou injurieux.

**Le courrier est à transmettre au secrétaire de province, rue de l'Etang, n° 138 à 4102 Ougrée (pour la voie postale) ou à « secretariat@petanque-liege.be » par mail.

Date et signature du déposant :

24/11/2017

MUTSERS L.

(*) Biffer les mentions inutiles